



Avenants décalant le début de cdi

Par **khaptain**, le **26/04/2010** à **15:35**

Bonjour,

Je suis jeune diplômé et j'ai signé un CDI dans une boîte de prestation. Or, cette boîte m'a embauché au profil et non pas à la mission. Le CDI signé devait prendre effet 30 jours après la signature, soit le 15 mars.

A cette date, les commerciaux ne m'avaient toujours pas trouvé de mission et l'on m'a demandé 2 fois de signer un avenant décalant la date de début de contrat de 2 semaines (soit un mois supplémentaire).

Elle m'a ensuite fait rentrer en période inter-contrat, en me précisant que celle-ci ne pourrait pas excéder 2 semaines, dans 4 jrs maintenant, et qu'elle me conseillait de commencer à chercher ailleurs.

En plus de ça, la boîte m'a payé depuis la date "normale" de début de contrat, vient de s'en rendre compte et m'a donné rendez-vous demain. Je cherche donc quelques renseignements pour ne pas me faire (ou refaire?) avoir en signant les documents que l'on pourrait me présenter. De plus, je n'ai plus la totalité de cet argent vu qu'ils m'ont demandé de démissionner de mon ancien CDI à temps partiel (travail que j'avais en étant étudiant) pour pouvoir signer le leur...

Ces avenants étaient-ils légaux?

Sont-ils tout de même en droit de me réclamer l'argent sachant que l'erreur vient de leur administration et que j'ai reçu une fiche de paye?

Ont-ils la possibilité de le récupérer indirectement?

Merci d'avance pour vos réponses